

## RÈGLEMENT DU CDJE66

# Circuit du Roussillon 2027

## Règlement général

### 2 250 € de prix - 9 catégories

Le Circuit réunit les tournois individuels retenus par le CDJE66 dans les Pyrénées-Orientales. Il récompense la participation régulière et les résultats obtenus en Blitz, Rapide et Classique.

## PREMIÈRE PARTIE - PARTICIPATION, CLASSEMENT ET PRIX

### Article 1 - Objet et période du Circuit

**1.1. Objet.** Le Circuit du Roussillon 2027 rassemble les étapes homologuées ou autorisées par les instances compétentes et retenues par le CDJE66. Il valorise la participation régulière, les résultats sportifs et la diversité des cadences pratiquées dans le département.

**1.2. Période.** Le Circuit 2027 se déroule du 1er septembre 2026 au 31 août 2027. Il porte le millésime 2027, correspondant à l'année de ses dernières étapes.

**1.3. Autorité organisatrice.** Le CDJE66 assure la coordination, la communication, la tenue du classement et la remise des prix.

### Article 2 - Étapes du Circuit

**2.1. Calendrier.** La liste des étapes retenues est publiée et actualisée sur les supports officiels du CDJE66.

**2.2. Évolution.** Une étape peut être ajoutée, modifiée ou annulée en cours de saison. Le CDJE66 en informe les participants dans les meilleurs délais.

**2.3. Identification.** Le règlement et les principaux supports de communication d'un tournoi retenu portent la mention « Étape du Circuit du Roussillon 2027 ».

### Article 3 - Coefficients sportifs

| Cadence de l'étape | Coefficient |
|--------------------|-------------|
| Blitz              | 1           |
| Rapide             | 2           |
| Classique          | 4           |

**3.1. Application.** Le coefficient sert au calcul des points marqués par chaque joueur dans le classement du Circuit.

**3.2. Tournois à public limité.** Le coefficient est divisé par deux pour les tournois réservés à une catégorie de joueurs : jeunes, seniors+, féminines ou tranche Elo.

**3.3. Exception.** La division par deux ne s'applique pas aux opens, ni aux festivals classiques à cadence d'au moins 1 h 30 limités aux joueurs de moins de 2400 Elo.

**Exemple.** Un tournoi Rapide U16 reçoit le coefficient  $2 \times 0,5 = 1$ . Un open Rapide accessible à tous conserve le coefficient 2.

## Article 4 - Participation et classement

**4.1. Inscription automatique.** Toute participation à une étape est intégrée automatiquement au classement cumulé. Aucune inscription distincte au Circuit n'est nécessaire.

**4.2. Calcul des points.** Pour chaque étape, le joueur marque le nombre de points réellement obtenu dans le tournoi, multiplié par le coefficient applicable à l'étape.

**Exemple.** Une joueuse marque 9/11 en Blitz, 6/9 en Rapide et 9/9 en Classique. Son total est :  $9 \times 1 + 6 \times 2 + 9 \times 4 = 57$  points.

**4.3. Publication.** Le classement provisoire est actualisé régulièrement sur le site du CDJE66. Le classement final est établi après intégration des résultats de la dernière étape et vérification des classements Elo applicables.

**4.4. Catégorie Elo.** Le classement Rapide FIDE ou FFE publié à la date de la dernière étape détermine la catégorie Elo du joueur. À défaut de classement Rapide, le CDJE66 applique le classement de référence disponible selon les règles fédérales en vigueur.

**4.5. Joueurs non classés.** Les joueurs non classés participent au classement général, mais ne sont pas éligibles aux prix des catégories Elo.

## Article 5 - Catégories et dotation

**5.1. Dotation.** La dotation totale est fixée à 2 250 €, répartie à parts identiques entre le classement général, le classement féminin et les sept catégories Elo ci-dessous.

| Catégories    |
|---------------|
| Général       |
| Féminines     |
| 1900 à 1999   |
| 1800 à 1899   |
| 1700 à 1799   |
| 1600 à 1699   |
| 1500 à 1599   |
| 1400 à 1499   |
| Moins de 1400 |

**5.2. Prix par catégorie.** Les prix sont attribués à la place et ne sont pas cumulables : 1er, 100 € et trophée ; 2e, 80 € et trophée ; 3e, 70 € et trophée.

**5.3. Remise.** Les prix sont remis lors de la cérémonie organisée à la dernière étape du Circuit ou à la première étape du Circuit suivant. La date est annoncée au moins un mois à l'avance.

**5.4. Présence.** Le lauréat doit être présent ou valablement représenté lors de la remise. À défaut, il perd le bénéfice de son prix, sauf décision motivée du CDJE66 en cas de force majeure.

## Article 6 - Non-cumul et attribution des prix

**6.1. Ordre de priorité.** Lorsqu'un joueur est primé dans plusieurs catégories, le trophée retenu est celui du classement le plus élevé selon l'ordre suivant : Général, Féminines, catégorie Elo.

**6.2. Prix en numéraire.** Le joueur reçoit le prix en numéraire le plus élevé auquel il peut prétendre, sans cumul.

**6.3. Report.** La place rendue vacante dans une catégorie Elo par un lauréat du Général ou du classement Féminines est attribuée au joueur suivant de cette catégorie, avec le trophée et le prix correspondants.

## Article 7 - Départages et réclamations

**7.1. Égalité de points.** En cas d'égalité au classement final, les joueurs sont départagés successivement par le meilleur classement Elo de référence, puis par le plus jeune âge.

**7.2. Publication.** Les départages appliqués figurent dans le classement final publié par le CDJE66.

**7.3. Réclamation.** Toute demande de rectification du classement du Circuit doit être adressée par écrit au CDJE66 dans les quinze jours suivant la publication concernée.

## DEUXIÈME PARTIE - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ORGANISATEURS

## Article 8 - Intégration et obligations d'une étape

**8.1. Organismes.** Les tournois individuels organisés par le CDJE66 ou par un club affilié partenaire peuvent devenir une étape sur simple demande, sous réserve de l'accord du CDJE66.

**8.2. Résultats.** L'organisateur transmet au CDJE66 les résultats complets dans les quinze jours suivant le tournoi.

## Article 9 - Contribution au financement du Circuit

**9.1. Principe.** Chaque organisateur reverse au CDJE66 une contribution destinée au financement du Circuit.

$$\text{Contribution} = 0,12 \text{ €} \times \text{nombre de joueurs} \times \text{nombre de rondes} \times \text{coefficient}$$

**9.2. Éléments de calcul.** L'organisateur transmet les éléments nécessaires au calcul dans les quinze jours suivant le tournoi.

**9.3. Effectif et rondes.** Le nombre de joueurs correspond à l'effectif figurant au classement final publié et le nombre de rondes à celui de la fiche officielle du tournoi. La formule ne nécessite pas de recompter séparément les parties, les exempts ou les forfaits. En cas de discordance, le CDJE66 arrête l'assiette après échange avec l'organisateur.

**9.4. Coefficient.** Le coefficient financier est celui défini à l'article 3, y compris sa division par deux pour les tournois à public limité et les exceptions prévues à l'article 3.3.

**9.5. Règlement.** La contribution est versée au CDJE66 dans les quinze jours suivant l'étape. Son montant total est arrondi au centime d'euro.

| Exemple                            | Calcul                                       | Contribution |
|------------------------------------|----------------------------------------------|--------------|
| Open Rapide - 50 joueurs, 9 rondes | $0,12 \text{ €} \times 50 \times 9 \times 2$ | 108,00 €     |
| Rapide U16 - 40 joueurs, 7 rondes  | $0,12 \text{ €} \times 40 \times 7 \times 1$ | 33,60 €      |
| Classique - 32 joueurs, 7 rondes   | $0,12 \text{ €} \times 32 \times 7 \times 4$ | 107,52 €     |

## Article 10 - Décisions et cas non prévus

**10.1. Décision.** Le CDJE66 statue sur les difficultés d'interprétation ou les cas non prévus, dans le respect des règlements fédéraux applicables. Sa décision est motivée et communiquée aux personnes concernées.

**10.2. Modification.** Le CDJE66 peut modifier le présent règlement pour assurer le bon déroulement du Circuit. Toute modification substantielle est publiée sur la page officielle du Circuit.

## Article 11 - Entrée en vigueur

**11.1. Période d'application.** Le présent règlement entre en vigueur le 1er septembre 2026 et s'applique jusqu'au 31 août 2027.

### Coordonnées

Comité départemental du Jeu d'Échecs des Pyrénées-Orientales (CDJE66) - Maison départementale des sports, rue Duguay-Trouin, 66000 Perpignan - [info@cdje66.org](mailto:info@cdje66.org) - [www.cdje66.org](http://www.cdje66.org) - SIRET 447 858 911 00038 - RNA W662006127